

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 SEPTEMBRE 2011**

Au cours de sa séance du 15 septembre 2011, le Conseil Municipal a :

- **approuvé à 13 voix pour et 2 contre (Mme CHENEL et M. SUTTER) la modification du Plan Local d'Urbanisme.**  
Ce dossier approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture (D.D.T., 17 Quai Paul Wiltzer – 57000 METZ).
- **refusé la signature d'un accord transactionnel proposé par le riverain d'un chemin communal contestant la propriété communale sur une portion de celui-ci.**  
Le Conseil a rappelé les termes de l'article l 161-3 du Code Rural : « Tout chemin affecté à l'usage du public est présumé, jusqu'à preuve du contraire, appartenir à la commune sur le territoire de laquelle il est situé. »  
Le Chemin concerné est celui passant entre les immeubles n° 19 et 21 rue du Moulin.
- **répondu favorablement à la demande d'un administré sollicitant à son profit la cession de la parcelle appartenant au domaine privé de la commune, cadastrée lieu-dit « Coin du matin », section B, n° 250 de 3 a 97 de contenance.**
- **autorisé le Maire à mandater la SCP HEMZELLEC et DAVIDSON, avocats au barreau de METZ, aux fins de défendre en justice et de représenter la commune devant la Cour Administrative d'Appel de NANCY.**  
Un permis de construire a été délivré pour la transformation d'un immeuble sis rue de l'Eglise. Huit riverains ont déféré ce permis au Tribunal Administratif de STRASBOURG. Entre temps le bénéficiaire du permis a demandé son annulation pour non obtention des prêts bancaires. Il n'y avait donc plus lieu à statuer. Sans avoir juger l'affaire sur le fond, le Tribunal a condamné la commune à verser 8 fois 150 €. Estimant injuste cette condamnation, le Maire a décidé de faire appel.
- **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intentions d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**
- **adopté la première modification budgétaire de l'année 2011.**
- **sollicité l'obtention de crédits parlementaires en soutien à l'acquisition de deux défibrillateurs.**  
Dès l'obtention de cette subvention, la commune procèdera à l'achat de ces équipements, l'un devant être installé à la salle polyvalente, l'autre sera mis à disposition de tout citoyen sur la façade de la mairie.
- **accepté l'augmentation du taux de cotisation au contrat d'assurance groupe statutaire pour 2012.**  
Ce contrat concerne le personnel titulaire de la Fonction Publique Territoriale. Il permet le remboursement à la commune du salaire et des charges des agents en arrêt maladie ou en accident du travail. Il s'achève au 31 décembre 2012. Une mise en concurrence aura donc lieu dans le courant de l'année prochaine.
- **actualisé les redevances d'utilisation de la salle polyvalente et le barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants applicables au 01 janvier 2012.**  
Ces documents sont consultables en mairie ou sur le site de la commune.
- **actualisé les redevances d'utilisation de l'espace socio culturel et le barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants applicables au 01 janvier 2012.**  
Ces documents sont consultables en mairie ou sur le site de la commune.

.../...

➤ **pris acte de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité en 2010 des services publics**

- d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- de l'électricité,
- de l'eau potable.

➤ **autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine départemental avec le Conseil Général de la Moselle.**

Cette convention a pour objet de fixer les conditions administratives, financières, techniques et de gestion ultérieure des ouvrages à réaliser le long de la RD7.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

**INFORMATIONS :**

- La commune dispose d'un **appartement à louer** – type F4, 90 m<sup>2</sup>, cave, garage, chauffage au fuel, prix du loyer actuel = 725,55 € - seule charge : taxe d'ordure ménagère.
- **Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque à compter du 01 octobre 2011 :**
  - Mercredi : 13h45 – 15h45
  - **Jeudi : 16h15 – 18h15**
  - Samedi : 10h00 – 12h00